



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2000/15/Add.2
12 avril 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS**

Quarante-huitième réunion plénière
(Paris, 13-15 juin 2000)

Thème 1

**EUROSTAT ET L'ARBITRAGE ENTRE RAPIDITÉ, EXACTITUDE ET
COMPARABILITÉ : OBJECTIFS PASSÉS ET DÉFIS FUTURS**

Document d'appui présenté par Eurostat¹

I. Introduction

1. Où que les statisticiens officiels portent leur regard, se profilent des arbitrages délicats entre les différents attributs des statistiques officielles : exactitude, rapidité, actualité, comparabilité dans le temps, comparabilité entre pays, degré de détail, uniformité, cohérence, fiabilité, adéquation, pertinence, transparence, maniabilité ou franchise. Tous ces attributs plus ou moins désirables des statistiques officielles (et certains autres) sont susceptibles d'arbitrage en fonction tant des coûts que les uns par rapport aux autres : un petit peu plus de l'un aux dépens d'un peu moins d'un autre. Les statisticiens officiels ne peuvent toutefois arbitrer en toute liberté entre ces différents attributs. Leurs pourvoyeurs de données (par trop enthousiastes), leurs législateurs (pas toujours très concernés) ou leurs autorités budgétaires (assez avares par nature), leurs clients (pas si souvent payants), ont tous leur mot à dire – certains directement, d'autres indirectement.

¹ Établi par Yves Franchet, Directeur général de l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat).

2. Lorsque les statisticiens officiels mettent en regard la totalité des messages émanant de leurs différents maîtres, ils se révèlent au mieux quelque peu confus et même assez souvent parfaitement contradictoires. Dans un souci de clarification, les statisticiens officiels en débattent entre eux ainsi qu'avec certains de leurs maîtres immédiats. Au bout du compte toutefois, il leur faut tout simplement effectuer leur travail de statisticiens officiels, ce dans les limites fixées par la loi et au moyen des ressources mises à leur disposition. Eu égard à ces contraintes, ils déterminent les attributs de leurs statistiques et sont pleinement responsables de leurs choix. S'il apparaît que personne ne se plaint de trop ou que chacun ne se plaint qu'un petit peu, alors ils sont à l'évidence parvenus à un équilibre acceptable, et donc stable.

3. Dans le passé, les statisticiens officiels ont dans l'ensemble connu une certaine réussite. Les avancées technologiques les ont considérablement aidés ces dernières décennies. Grâce à la mise en œuvre des technologies de l'information, ils sont parvenus à concilier les exigences accrues des usagers tout en s'adaptant aux contraintes grandissantes d'ordre juridique et financier imposées aux opérations de collecte des données et de compilation des statistiques. Plus récemment toutefois, les statisticiens officiels ont été la cible de bien davantage de critiques de toutes sortes émanant de pratiquement partout. La pression s'exerçant sur eux s'intensifie au gré de l'évolution du rôle politique, économique et social des statistiques officielles. On leur reproche non seulement leur inefficacité dans la production, attribuée à une exploitation insuffisante des possibilités offertes par les technologies modernes, mais aussi de fournir des informations inadéquates. Face à pareilles critiques, les statisticiens officiels se sont montrés bien plus enclins à voir leurs travaux soumis à différents types d'examen par les médias aussi bien que par les milieux scientifiques et professionnels. Ces derniers temps ils sollicitent en outre bien plus activement l'avis des organes consultatifs. Le tout les a rendus bien plus attentifs à ce que leurs utilisateurs finals ont à dire.

4. Se trouvant au cœur du Système statistique européen (SSE), Eurostat est bien placé pour concilier les intérêts divergents des utilisateurs (finals) et des producteurs (initiaux) de statistiques officielles. Les producteurs nationaux perçoivent Eurostat avant tout comme un utilisateur influent et puissant ayant même son mot à dire sur ce qu'ils doivent faire et la manière dont ils doivent s'acquitter de leur tâche, alors que les utilisateurs publics et privés voient au premier chef dans Eurostat un producteur de statistiques (communautaires) officielles. La position d'Eurostat est sans conteste parfois assez inconfortable, en ce qu'il attire les critiques des deux côtés. Eurostat est, cela étant, idéalement placé pour (et en a également l'obligation) sensibiliser les utilisateurs aux limites imposées aux statisticiens officiels et faire accepter aux producteurs les besoins des utilisateurs.

5. En tant que service de la Commission européenne, Eurostat est à l'évidence tenu de mettre en œuvre l'action définie par cette dernière en vue d'appuyer le processus d'intégration européenne. Eurostat ne saurait dès lors plus se contenter de jouer un rôle d'honnête intermédiaire entre utilisateurs et producteurs de statistiques officielles. Le débat relatif à la conciliation des différents arbitrages compte tenu des contraintes et divergences d'intérêt doit s'inscrire bien davantage dans le contexte européen étant donné qu'un nombre croissant de décisions sont prises à l'échelon européen ou pour le moins avec la dimension européenne à l'esprit. Les objectifs (devant être) poursuivis par Eurostat sont donc appelés à avoir une incidence encore plus forte que dans le

passé sur les bureaux nationaux de statistique. Pour éclairer quelque peu cette question, dans le présent document sont brièvement exposés les objectifs passés d'Eurostat, sous l'angle de leur influence sur l'arbitrage entre rapidité, exactitude et comparabilité. On y présente ensuite succinctement les défis qu'Eurostat et ses partenaires au sein du SSE sont appelés à relever dans les années à venir avant d'y procéder pour finir à l'examen de certaines options possibles et de leurs répercussions probables sur l'arbitrage entre rapidité, exactitude et comparabilité.

6. Il ne faut pourtant pas oublier que dans l'ensemble du Système statistique européen (SSE) les statisticiens officiels font en fin de compte partie de l'administration publique. S'il n'est procédé à aucune révision des textes législatifs, à aucun changement de la politique gouvernementale, à aucune modification des affectations budgétaires (ou pour le moins à aucun assouplissement budgétaire), à aucune modification dans les structures administratives, à aucune réorganisation, la capacité des statisticiens officiels à réagir à des critiques même largement justifiées et à s'adapter à l'évolution des conditions aussi bien de l'offre que de la demande d'information statistique ne peut que s'en trouver très restreinte. Les statisticiens officiels ne sont pas aussi autonomes qu'ils le souhaiteraient. Ils ne peuvent agir que dans les limites fixées par la loi, par l'infrastructure publique à leur disposition, par les ressources disponibles, par l'appui qu'ils reçoivent tant des pourvoyeurs de données que des utilisateurs, et enfin et surtout par les compétences du personnel.

II. Les objectifs passés d'Eurostat en ce qui concerne l'arbitrage entre rapidité de compilation, exactitude et comparabilité des statistiques communautaires officielles

7. Comme chacun sait, Eurostat exerce une influence grandissante sur le processus de production de statistiques officielles dans les États membres de l'Union européenne. À l'heure actuelle cette influence se fait sentir partout à presque tous les stades de ce processus, depuis la collecte initiale et le traitement ultérieur des données jusqu'à la compilation et à la diffusion finale des statistiques. Le rôle d'Eurostat était bien plus restreint au commencement et plus d'une trentaine d'années lui a été nécessaire pour devenir aussi influent. Au fil du temps, Eurostat a privilégié différents attributs des statistiques officielles.

À l'origine, Eurostat a privilégié avant tout la comparabilité internationale des statistiques officielles à des fins descriptives

8. Eurostat a progressivement affirmé sa position en tant qu'organe chargé d'établir les statistiques communautaires officielles à partir des données recueillies et des statistiques compilées à l'échelon national. Dans cette entreprise, Eurostat a eu pour objectif originel de promouvoir la comparabilité, ce qui s'est révélé être d'une importance non négligeable sur le plan politique. Les statistiques communautaires officielles ont ajouté une dimension numérique au cadre de perception politique, sociale et économique de l'Union européenne. Grâce à des statistiques d'une comparabilité accrue, Eurostat a manifestement facilité le pilotage politique du processus d'intégration tout en permettant au surplus d'améliorer la coordination des politiques nationales.

9. Eurostat s'est employé à accompagner statistiquement le processus d'intégration. Ultérieurement, le concept de convergence a dû être traduit en termes statistiques. Ainsi, dans le souci d'une plus grande comparabilité Eurostat a amené les États membres à remanier,

progressivement et partiellement, leur système statistique. La rapidité de compilation n'était en revanche pas jugée très importante dans le contexte d'alors, en raison du rôle davantage descriptif qu'opérationnel des statistiques communautaires officielles. Il n'y avait alors tout simplement aucune raison d'imposer une rapidité de compilation accrue aux États membres. Si gain de rapidité il y a eu, il n'a été qu'indirect par le jeu d'une certaine émulation entre les services des États membres, aucun des INS ne souhaitant être le dernier à communiquer sa compilation.

10. La rapidité de compilation n'a été prise en considération que pour une poignée de domaines assez spécifiques dans lesquels un rôle opérationnel direct revenait aux statistiques communautaires, d'abord les statistiques relatives au charbon et à l'acier, puis celles relatives au commerce extérieur, à l'agriculture et à l'énergie. Dans ces domaines, la législation communautaire prescrivait aux États membres un calendrier fixe, mais guère exigeant, pour la communication desdites statistiques. La conduite de la politique économique extérieure de l'Union européenne n'était pas tant tributaire de la rapidité de diffusion de l'information que du degré de détail de cette information, la conduite de la politique agricole commune réclamant quant à elle des informations statistiques en synchronisme avant tout avec le processus politique annuel, plus particulièrement le processus budgétaire. Vu que l'actualité des statistiques communautaires officielles n'était pas une considération majeure, Eurostat avait toutes raisons d'œuvrer à une comparabilité accrue, considérée à cette époque comme un attribut essentiel desdites statistiques.

Par la suite, Eurostat s'est axé toujours plus sur l'exactitude (et l'adéquation) des statistiques communautaires officielles aux fins de la prise de décisions politiques à l'échelon de l'Union européenne

11. Avec l'utilisation accrue de statistiques aux fins de la prise de décisions politiques – plus particulièrement de décisions ayant des incidences financières (contributions au budget communautaire, admissibilité au bénéfice des fonds sociaux ou régionaux, etc. – intervenue vers la fin des années 80, Eurostat a dû adapter ses objectifs. La comparabilité des statistiques officielles n'a certes pas cessé de figurer en bonne place parmi les priorités d'Eurostat, mais eu égard à cette utilisation croissante, leur exactitude a beaucoup gagné en importance.

12. Alors que l'exactitude des statistiques traditionnelles (enquêtes par sondage, par exemple) pouvait être assez facilement évaluée, cette tâche s'est révélée bien plus difficile pour les systèmes de comptabilité (comptes nationaux, balance des paiements, comptes sociaux, comptes environnementaux, etc.). L'exactitude des premières peut en effet être déterminée à l'aide d'indicateurs statistiques (par exemple liés aux techniques d'échantillonnage utilisées), mais pour les secondes c'est beaucoup plus difficile parce qu'un système de comptabilité agrège une grande quantité d'informations statistiques provenant de diverses sources et réclamant des opérations de mise en concordance assez complexes eu égard aux contraintes inhérentes à ce système. Dans le premier cas, les statisticiens ont plus ou moins la maîtrise de l'exactitude alors que dans le second cette exactitude dépend bien davantage du système statistique dans son ensemble et donc des structures administratives.

13. Dans le même temps, il est en outre devenu manifeste que la stratégie d'harmonisation, menée jusque-là avec une certaine réussite s'agissant de statistiques opérationnelles telles que les statistiques du commerce extérieur, n'était pas susceptible d'être étendue aisément à d'autres domaines. Une normalisation des entrées visant à promouvoir aussi bien la comparabilité que

l'exactitude ne s'est révélée possible que dans les domaines où l'Union européenne était dotée d'une compétence exclusive et où les structures administratives des États membres présentaient un degré suffisant de convergence et de compatibilité. Eurostat est parvenu au constat que la normalisation des données n'était acceptable pour les États membres que si elle ne leur imposait que des coûts d'ajustement assez faibles.

14. La réaction d'Eurostat face aux difficultés rencontrées dans cette recherche d'une exactitude accrue a été double. D'une part, Eurostat s'est soucié bien davantage de l'équivalence des sorties que de la normalisation des entrées compte tenu des spécificités administratives des États membres. Pareille démarche était à l'évidence parfaitement dans la ligne du principe de subsidiarité de l'Union européenne. D'autre part, Eurostat s'est dans le même temps employé à accroître la transparence des processus nationaux de compilation et à promouvoir la confiance entre les instituts chargés de la compilation grâce à des contacts toujours plus étroits. Les statistiques sont tout simplement suffisamment exactes, et donc acceptables aux fins du processus décisionnel de l'Union européenne, si elles ne font pas l'objet de contestations. Les statisticiens officiels, qui se connaissent assez bien les uns les autres et ont une connaissance réciproque de leur éthique et pratique professionnelles respectives affichent une propension moindre à compiler des statistiques susceptibles d'être contestées par leurs collègues. Cette propension est même allée encore en diminuant lorsque Eurostat a commencé à procéder à un examen approfondi et régulier des pratiques nationales. Cette stratégie d'Eurostat a été mise en œuvre avec une réussite particulière ces dernières années. On a pris des décisions importantes dans lesquelles les critères statistiques ont joué un rôle non négligeable (par exemple, l'admissibilité des États membres à l'union monétaire ou des régions au bénéfice des fonds régionaux) et ce, sans qu'aucun doute n'ait été émis au sujet de l'exactitude des statistiques d'Eurostat.

Désormais Eurostat doit se focaliser bien davantage sur la rapidité de compilation des statistiques officielles aux fins de l'UEM

15. La fourniture régulière de statistiques officielles (pour l'essentiel d'ordre structurel et descriptif) aux fins de la prise de décisions politiques est désormais plus ou moins affaire de routine. La discipline est ainsi rigoureusement observée en ce qui concerne le processus de compilation : les délais sont dans l'ensemble tenus et des conflits au sujet de l'exactitude ne sont guère susceptibles de se produire. Les statisticiens officiels savent bien entendu qu'ils pourraient faire encore mieux, mais l'équilibre entre rapidité, exactitude et comparabilité instauré jusqu'à présent semble plus ou moins adapté aux diverses fins décisionnelles de l'Union européenne.

16. La comparabilité ne cessera de toute façon de progresser plus ou moins d'elle-même au sein du SSE, en raison pour une part de l'existence même d'Eurostat et de ses divers comités et groupes de travail. Les relations toujours plus étroites entre les INS conjuguées à des discussions régulières induisent une convergence systémique et par là même une comparabilité croissante, même en l'absence d'actions et initiatives expresses d'Eurostat.

17. L'exactitude continuera à faire l'objet d'une surveillance étroite, d'autant plus qu'il reste à voir si le degré d'exactitude obtenu jusqu'à présent continuera à être légalement acceptable. Les commissaires aux comptes ont récemment commencé à se pencher de plus près sur la compilation des statistiques communautaires servant à déterminer le montant des contributions des États membres au budget de l'Union européenne. Compiler des statistiques et tenir des

comptes étant des activités assez différentes, la notion d'exactitude pourrait bien différer selon que l'on est comptable ou statisticien officiel. Cela devrait aboutir à un respect toujours plus scrupuleux des principes statistiques et à une meilleure compréhension des conventions statistiques, les deux étant essentielles pour l'exactitude statistique.

18. Une attention extrême devra pourtant être portée à la rapidité de compilation. Le bon fonctionnement de l'UEM suppose un système d'information statistique global. La BCE a besoin d'un ensemble de statistiques officielles et semi-officielles à des fins opérationnelles. Les statistiques à court terme sont indispensables au pilotage de la politique monétaire. L'évolution économique dans la zone euro (et au-delà) doit faire l'objet d'une surveillance constante. Pour les statisticiens officiels, produire leurs statistiques en se conformant à l'échéancier politique de l'Union européenne ne suffit donc plus. Il leur faut plutôt assurer un service d'information statistique quasi continu. La fourniture dans les délais d'une information régulière ne suffit plus. C'est d'une information rapide - aussi rapide que possible - dont on a besoin à présent.

19. La rapidité de compilation de l'information statistique ne revêt au demeurant de l'importance pas uniquement pour ceux qui mènent la politique monétaire mais aussi pour les opérateurs des marchés financiers qui réagissent (sont censés et supposés réagir) aux infléchissements de la politique monétaire. Si les opérateurs des marchés financiers se trouvent sans information ou sont moins bien informés que les responsables de la politique monétaire, les incertitudes et l'instabilité ne peuvent aller qu'en s'accroissant et amoindrir sérieusement l'efficacité de la politique monétaire. Une politique monétaire efficace suppose un cadre de perception commun et l'information statistique confère une dimension numérique à ce cadre. La stabilité monétaire est très difficile à maintenir dans un monde caractérisé tant par une interaction continue entre responsables de la politique monétaire et opérateurs des marchés financiers que par un débat permanent animé par des analystes, des conseillers et des scientifiques dépourvus de statistiques officielles de qualité élevée.

20. Vu la spécificité relative des besoins de l'UEM, l'importance aussi bien de l'exactitude que de l'actualité des statistiques officielles est également appelée à évoluer. L'exactitude comprise comme l'acceptation mutuelle des statistiques aux fins du processus décisionnel de l'Union européenne est sans doute appelée à ne plus suffire à l'avenir. Par exactitude, on entendra toujours plus l'absence de révision sensible après la diffusion initiale des premières estimations. L'actualité deviendra chose impossible si les statistiques continuent à être fournies au rythme du processus de décision politique de l'Union européenne et c'est donc une diffusion rapide des premières estimations qui finira par s'imposer.

III. Options envisageables pour obtenir plus rapidement des statistiques officielles aux fins de l'UEM

21. Les progrès certains enregistrés ces dernières années sur le plan de la rapidité sont pourtant jugés insuffisants par beaucoup (voir le dernier rapport du CFE sur "Les besoins en information dans l'UEM"). Les statisticiens officiels européens devront donc revoir leur méthode de collecte et de compilation des statistiques aux fins de l'UEM. Il leur faudra probablement réexaminer leurs structures organisationnelles, ainsi que le cadre juridique et leur dotation en ressources. Enfin et

surtout, leurs priorités devront en outre faire l'objet d'une révision. Dans quelle direction Eurostat et ses partenaires du SSE sont-ils susceptibles d'aller face au défi de l'UEM ?

22. Dans le passé, Eurostat a favorisé la convergence des systèmes statistiques nationaux par la discussion, la législation, la promotion des meilleures pratiques et une certaine émulation entre États membres. Cette convergence incontestablement réussie n'a toutefois pas débouché sur une intégration totale, ce pour un ensemble de raisons d'ordre technique, organisationnel, économique et politique. Les États membres ont conservé leur souveraineté statistique, encore que dans le cadre juridique de l'Union européenne et en se montrant disposés à exercer cette souveraineté au sein du réseau pour une part officielle d'Eurostat ayant abouti à ce que l'on appelle à présent le SSE.

23. Les conséquences en sont manifestes. Le SSE ne constitue pas encore un système véritablement fédéral et n'est du reste guère susceptible de se fédéraliser à brève échéance. Ses résultats sont donc assez piètres par rapport aux systèmes statistiques nationaux et centralisés, aussi bien que par rapport à des systèmes statistiques assez fractionnés tels que celui des États-Unis d'Amérique. Ce constat vaut en particulier pour la rapidité de compilation, attribut décisif des statistiques infra-annuelles. Dans presque tous les domaines, le système américain l'emporte sur le SSE en terme de rapidité. Puisque le différentiel de rapidité entre l'Union européenne et les États-Unis devra être résorbé aussitôt que possible, attendre que la convergence générale porte ses fruits ne suffit plus désormais et il semble plutôt qu'Eurostat et ses partenaires du SSE doivent s'attacher d'urgence à accroître la rapidité de compilation des statistiques en rapport avec l'UEM.

24. Plusieurs options sont envisageables pour remédier au manque apparent de rapidité dans la compilation de statistiques à court terme cruciales dans le cadre du SSE. Premièrement, une initiative législative de caractère assez général aiderait à mettre en place une autorité habilitée à formuler des normes en vue de la diffusion rapide de différents types de statistiques officielles - communautaires ou nationales - ainsi qu'à en surveiller et à en imposer l'application. Le fait même que le système des États-Unis fonctionne à l'heure actuelle bien mieux tient à ce que de telles normes (l'obligation de diffuser des statistiques infra-annuelles dans les 24 jours ouvrables suivant la fin de la période de référence) y ont été instituées voilà plus d'une trentaine d'années. Eurostat serait sans aucun doute bien placé pour formuler de telles normes et en surveiller l'application. En imposer l'application serait probablement plus difficile. Eurostat n'aurait pas la possibilité de s'appuyer sur l'autorité d'un président de l'Union européenne ou de mettre en œuvre d'énergiques mesures d'incitation ou de dissuasion. Il est plutôt improbable qu'Eurostat soit habilité à sanctionner ou à mettre en cause les organismes nationaux ne s'acquittant pas de leurs obligations ou à demander aux autorités budgétaires nationales de doter leurs organismes respectifs de ressources suffisantes. L'existence même de telles normes contribuerait néanmoins probablement à en accroître la rapidité de compilation.

25. Deuxièmement, Eurostat sera probablement amené à envisager la possibilité de compiler des agrégats relatifs à la zone euro et à l'Union européenne ne constituant pas nécessairement la somme des données fournies par les États membres. Le rôle d'Eurostat en matière de calcul au sein du SSE ne peut se cantonner indéfiniment à la réalisation d'une grande feuille de calcul totalisant automatiquement les agrégats une fois que le dernier État membre a communiqué ses chiffres. Eurostat devra plutôt développer sa capacité de procéder à l'estimation des agrégats à partir des

informations à sa disposition en mettant en œuvre les techniques d'estimation qu'il juge adaptées. Une nouvelle approche de la représentativité pourrait donc s'imposer, puisque des statistiques représentatives de la zone euro ou de l'Union européenne paraissent susceptible d'être établies à l'aide de données relatives à certains États membres seulement.

26. Pour l'heure, il n'est nullement nécessaire (et sans doute pas souhaitable pour un certain temps encore) qu'Eurostat se transforme en un bureau de statistiques ordinaire prenant une part directe à la collecte des données. Il s'agit en fait plutôt, troisièmement, de rechercher activement la spécialisation et la coopération au sein du SSE. Ceux des INS qui de l'avis général mettent en œuvre les meilleures pratiques pourraient être chargés de compiler des données spécifiques pour ceux des États membres qui n'ont pas les moyens de suivre lesdites pratiques (par exemple pour des raisons de taille et de coût). Dans pareille entreprise, les INS chargés de la compilation devraient, à l'évidence, bénéficier du soutien des INS déchargés de cette tâche, tout du moins en ce qui concerne la collecte des données.

27. Quatrièmement, il faudrait déterminer l'intérêt de lancer des enquêtes spécifiques à l'échelon de la zone euro ou de l'Union européenne pour lesquelles la collecte des données et la compilation des statistiques ne seraient pas nécessairement confiées à tous les INS mais à un ou plusieurs d'entre eux. Les INS ne devraient tout simplement pas être condamnés à jamais à compiler toute la série de statistiques (communautaires) officielles requises à l'heure actuelle. Ce serait demander trop à certains d'entre eux, en particulier aux plus petits. Leurs coûts seraient probablement trop élevés et leur rapidité insuffisante. Il serait préférable de permettre aux plus petits INS de se focaliser sur les activités essentielles et de faire équipe avec des partenaires du SSE pour les activités susceptibles d'être confiées à d'autres INS, ce qui aboutirait à un remaniement de la structure du SSE dans le sens d'une spécialisation et d'une intégration accrues.

28. S'agissant des statistiques sectorielles à court terme, davantage de spécialisation et d'intégration pourrait sans doute se traduire assez vite par une rapidité accrue. Pour ce qui est des statistiques à court terme faisant partie intégrante de systèmes englobants de comptabilité, pareille évolution est moins certaine. Les sources statistiques sont trop hétérogènes, ce qui ne laisse guère de place à une spécialisation. Ces statistiques sont de toute façon probablement jugées trop sensibles pour être confiées aux partenaires de SSE. En l'occurrence, toute possibilité de progrès sur le plan de la rapidité dans ce domaine semble résider principalement dans la capacité d'Eurostat de mettre au point des techniques appropriées permettant d'établir des estimations à partir des informations - si limitées soient-elles - émanant des États membres. Eurostat est résolu à ajouter cette nouvelle dimension à ses activités vu son importance pour l'UEM, mais le soutien des États membres - non seulement des INS, mais aussi des milieux scientifiques - serait très utile.
